

# LA GESTION ISR

Février 2021

**ecofi** Actifs pour  
le futur

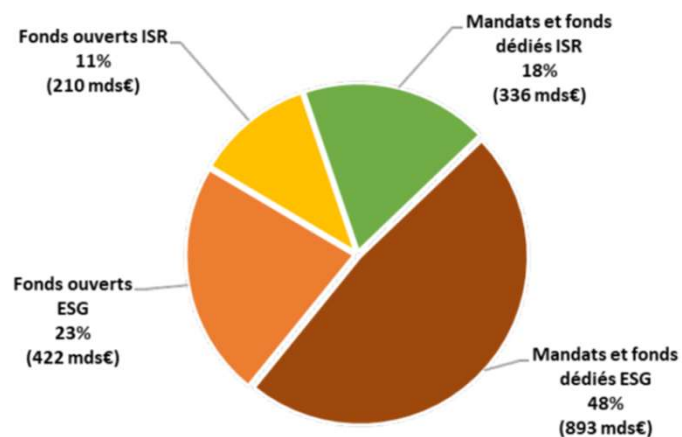
GROUPES  
CREDIT COOPERATIF 

# ENCOURS ISR ET SOLIDAIRES FIN 2019

## AFG :

Gestion pour  
Compte de  
tiers globale :  
4 185 mds €

Répartition des encours IR sous gestion  
(1 861 mds € à fin 2019)



## Finansol :

- Epargne solidaire totale : 16,6 milliards €
- Epargne salariale solidaire : 9,7 milliards €

# 01

## **NOTRE PROCESSUS IMPACT ISR**

# PROCESSUS « IMPACT ISR »

## ALLIER PERFORMANCE FINANCIÈRE ET EXTRA-FINANCIÈRE

### E EXCLUSIONS SECTORIELLES ET DES PARADIS FISCAUX



UNIVERS D'INVESTISSEMENT

≈ 5000

entreprises analysées



### S SÉLECTION DES ÉMETTEURS

Evaluation de la performance  
Environnementale, Sociale et de Gouvernance  
► *Méthode I-Score*

### G GESTION DES ÉMETTEURS CONTROVERSÉS

Exclusion des émetteurs impliqués  
dans des incidents graves

UNIVERS D'INVESTISSEMENT ÉLIGIBLE ISR

UNIVERS D'INVESTISSEMENT MONDE

Nbre de valeurs sélectionnées par niveau  
d'intensité

≈ 3600

≈ 2700

≈ 1800



Soit un taux d'exclusion de :

20%

40%

60%

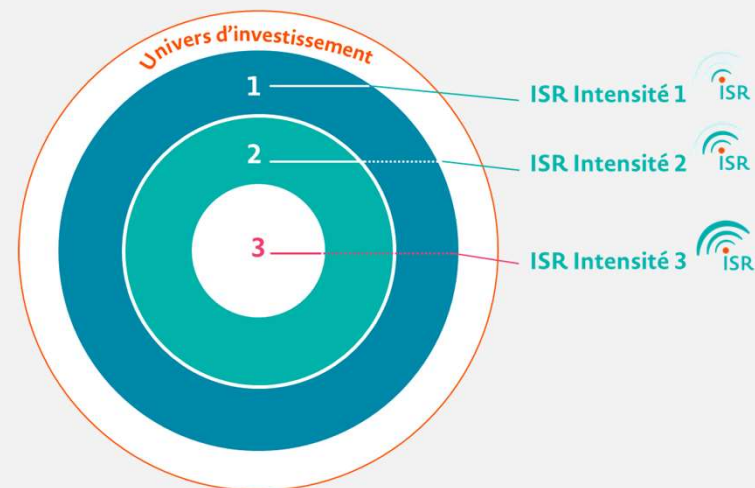
# PROCESSUS « IMPACT ISR »

## UN FILTRE, TROIS NIVEAUX D'INTENSITÉ ISR

- **Socle d'exclusion commun à tous les fonds ISR**
  - Siège social dans les paradis fiscaux
  - Entreprises impliquées dans les armements controversés
  - Exclusions sectorielles (tabac, jeux d'argent, charbon)
- **Sélection des émetteurs : évaluation de la performance ESG pour une sélection optimale**
  - Approche « Best-in-universe » de l'agence extra-financière Vigeo Eiris
  - Méthode I-Score
- **Filtre ISR à 3 niveaux d'intensité**

\*Données statistiques au 31.12.2020. Le taux de sélection peut varier sensiblement.

### Taux de sélection\* des valeurs par niveau d'intensité ISR



**ISR Intensité 1**  
Sélection ≈ 80%  
(déciles 1 à 9) +  
exclusion des  
controverses 5

**ISR Intensité 2**  
Sélection ≈ 60%  
(déciles 1 à 7) +  
exclusion des  
controverses 5

**ISR Intensité 3**  
Sélection ≈ 40%  
(déciles 1 à 5) +  
exclusion des  
controverses 4-5

# EXCLUSIONS SECTORIELLES ET DES PARADIS FISCAUX



## • Exclusion des paradis fiscaux

- Ecofi Investissements exclut de l'ensemble de ses investissements directs dans des fonds ouverts les émetteurs dont **le siège social est enregistré dans un paradis fiscal**, de même que les émissions souveraines de ces paradis fiscaux.



Ecofi Investissements s'appuie sur deux référentiels pour définir un paradis fiscal :

- la liste des Etats et Territoires non Coopératifs (ETNC) fixée par décret (238-0 A du CGI) ;
- le classement de l'ONG Tax for Justice Network pour les pays dont le score d'opacité est supérieur à 65.

Au total cette liste est constituée de 71 pays.

## • Exclusions sectorielles

- Le processus ISR exclut de ses investissements les entreprises impliquées dans les secteurs suivants.



Les jeux d'argent

CA > 5 %



La production de tabac

Pas de seuil en termes de CA



L'extraction de charbon et la production d'énergie liée au charbon

CA > 10%



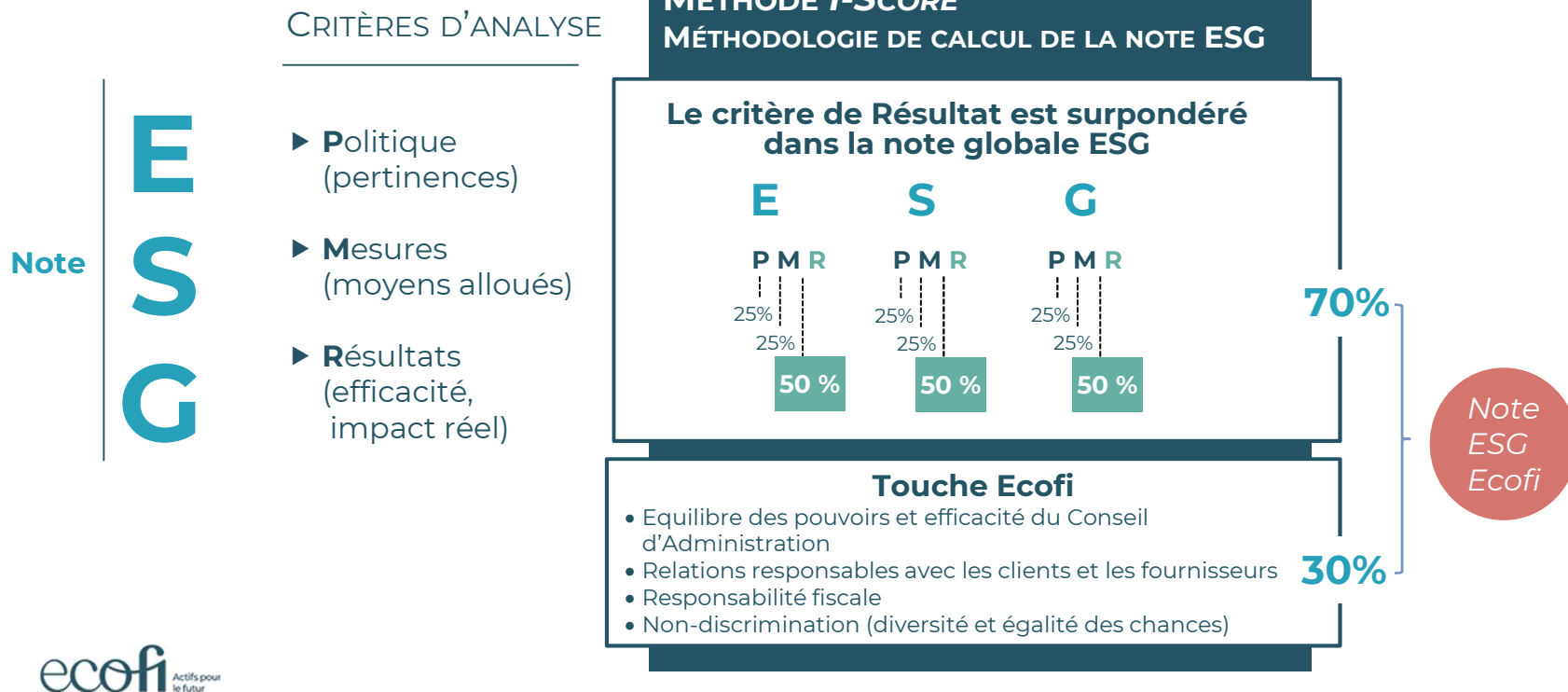
La production des armements controversés

Pas de seuil en termes de CA

# SÉLECTION DES ÉMETTEURS MÉTHODE *I-SCORE* : NOTATION INTERNE DE LA PERFORMANCE ESG



- Dans le cadre de son analyse des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, notre approche privilégie l'impact réel des stratégies : surpondération du critère de Résultat (70%) et ceux de la Touche Ecofi (30%).



# GESTION DES ÉMETTEURS CONTROVERSÉS

- Notre méthodologie pénalise les sociétés impliquées dans des controverses et qui n'affichent pas une volonté de s'améliorer

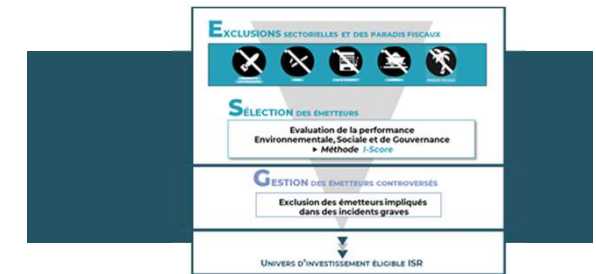
- La réaction de l'entreprise est plus importante que la fréquence des controverses.

- **Exemples de controverses ESG**

- Accidents industriels, pollutions
- Corruption, blanchiment d'argent
- Pratiques anticoncurrentielles
- Désinformation des clients
- Sécurité des produits
- Travail forcé ou travail des enfants

## CONTROVERSE

Incident négatif qui résulte d'une mauvaise gestion des risques Environnementaux, Sociaux et/ou de Gouvernance par les entreprises.



## Exemples d'entreprises en controverses 5

20 entreprises exclues de tous nos fonds ISR



## Exemples d'entreprises en controverses 4

104 entreprises exclues des fonds ISR Intensité 3





# LE COMITÉ ÉTHIQUE ET DE MISSION

- **Le Comité éthique et de mission**
  - Il contrôle le respect de la mission d'Ecofi
  - Il émet **des avis et des recommandations** sur les questions éthiques dont il est saisi ou se saisit, et notamment sur :
    - le processus ISR ;
    - les principes de vote et de dialogue;
    - la responsabilité sociale de l'entreprise au sein de la société.
  - **Il exerce une action de réflexion et de conseil sur les thèmes prospectifs discutés au sein de la communauté ISR.**
    - Une ou plusieurs problématiques lui sont présentées par le département de la Gestion Ethique et Solidaire d'Ecofi ou par un expert invité.



## Composition du Comité Ethique

- Le Comité est composé de 11 membres.
- Ses avis et recommandations sont adoptés à la majorité des membres présents.

# 02

## INFLUENCE ET IMPACT

# NOTRE POLITIQUE DE VOTE EXIGEANTE ET SYSTÉMATIQUE

## L'engagement

ensemble des actions que nous menons – en tant qu'investisseur responsable – auprès des entreprises dans l'optique de faire progresser nos pratiques ESG => Vote & dialogue

### Principaux critères de notre politique de vote

- Un vote sans condition de détention d'un seuil minimal du capital
- Un vote à l'ambition socialement responsable et mis en œuvre par le département éthique pour tous nos OPC
- Un soutien récurrent au dépôt de résolutions externes d'actionnaires, par exemple :
  - séparation des fonctions de Directeur général et de Président ;
  - rapport de gestion des risques environnementaux.

En partenariat avec



### Le vote en 2020

- 272 Assemblées générales
- 4468 résolutions
- Taux d'opposition aux résolutions des entreprises : 42%
- 121 résolutions des actionnaires minoritaires soutenues

# UN DIALOGUE ENGAGÉ ET CONSTRUCTIF ACCENT SUR LES ENJEUX MAJEURS

## Dialogue individuel ou collectif sur des enjeux majeurs Exemples



Lutte contre les changements climatiques et efficacité énergétique  
Pollution et impact sur la biodiversité



Corruption et responsabilité fiscale ;  
activités de lobbying et pratiques anti-concurrentielles



Transparence des performances  
extra-financières



Diversité et égalité hommes-femmes,  
respect des droits de l'Homme



Approvisionnement en matières premières



Accès aux médicaments

## Le dialogue en 2020

- 10 dialogues individuels
- 178 questions posées
- 16 initiatives de dialogue collectif
- 132 sociétés contactées
- 5 initiatives de dialogue institutionnel
- En partenariat avec :

Signatory of:



Cf. notre rapport de vote  
et de dialogue

# REPORTING SUR LES INDICATEURS D'IMPACT ESG DE NOS PORTEFEUILLES

- Un processus ISR et des principes d'investissement
- Un reporting clair et adapté :
  - la note ISR du portefeuille par domaine ESG ;
  - la note ESG des 5 principales entreprises en portefeuille.
- 6 indicateurs d'impacts de nos portefeuilles
  - Environnement
    1. Intensité et empreinte carbone
    2. Alignement avec le scénario 2°C d'ici 2050
  - Social
    3. Variation d'effectifs
    4. Parité H/F
  - Gouvernance
    5. Partage de la valeur économique
    6. Responsabilité fiscale

## NOTE ET PROCESSUS ISR

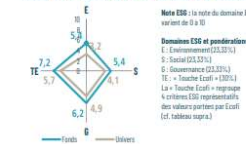
### ECOFI ENJEUX FUTURS I

Reporting mensuel - Septembre 2020

Note ESG de fonds (F0)	6,30
Note ESG de Titulaires (F0)	6,50

Univers investis : environ 5000 entreprises

#### Note ESG du fonds et de l'indice par domaine (F0)



#### Liste des 5 principales entreprises en portefeuille

Entreprises	Secteurs	Note ESG globale	Environnement	Social	G	TE	Impact max de controverses	Poids OPC
ABRYOT FONDS EUROPE 1 CAPITAL	Construction et BTP	6,8	1	6,8	6,8	6,8	0	13%
AMF FOND	Industrie	6,7	1	6,7	6,7	6,7	0	28%
ATZEL	Industrie	6	1	6,2	6,3	6,4	0	10%
ACCURIS	Technologie et Informatique	6	2	6,2	6,4	6,6	0	22%
AMERICAN WATER	Services aux collectivités	6	2	6,1	6,6	6,6	0	10%

#### Actualité ISR

**Ecofi obtient une nouvelle fois la meilleure note des FPI**  
 Pour la 8ème fois, Ecofi a obtenu la note A+, qui constitue le plus haut niveau de reconnaissance pour l'adoption de notre action globale (stratégique et gouvernemental) à l'évaluation des Principes pour l'investissement responsable de l'ONU, dont Ecofi est membre depuis 2018. Cette notation requiert que nous puissions concilier performance et investissement socialement responsable, avec un engagement de plus en plus fort pour cette finance.

Les FPI ont été notés par les Nations Unies en 2020. Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de leurs portefeuilles. L'évaluation complète d'Ecofi est disponible sur notre site.

#### Repère

L'investissement socialement responsable (ISR) est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Définition de l'AFIC FPI.

#### Exemples de critères ESG et critères surpondérés de la Touche Ecofi

Ecofi Investissements - S.A. à Direction et Conseil de Surveillance au capital de 171 838 euros  
 RCS Paris 988 388 - APE 6473Z - Société de gestion - Agréé par l'AMF n° 147492024 - 744 rue de Valenciennes 9750 00 988 388

## LES NOTATIONS ESG DES 5 PRINCIPALES ENTREPRISES

## ACTUALITÉ ISR

## CRITÈRES DE NOS PROCESSUS ISR

# 03

## LE FUTUR PROCHE DE L'ISR

# DOCTRINE ISR DE L'AMF

(10/03/2021)

## Concepts clés pour engagement significatif :

- Documents réglementaires doivent inclure des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers
- L'engagement ESG doit être significatif :
  - Amélioration de note : note moyenne ESG du portefeuille > note moyenne univers moins les 20% plus mauvaises valeurs
  - Sélectivité : réduction de l'univers au moins de 20%
- Taux de notation ESG égal à 90% du portefeuille a minima
- Approche ISR doit inclure chacun des piliers ESG

# LA V2 DU LABEL ISR

## Mise en route V2 : 23 octobre 2020

- Une transparence accrue avec la publication des portefeuilles détaillés des fonds labellisés.
- Une publication de 4 indicateurs d'impact sur la performance sociale, environnementale, de gouvernance et de respect des droits humains
- Exigence du label : un premier indicateur d'impact doit être mis en place avant fin 2020 avec un taux de couverture d'au moins 90% et un deuxième avant fin 2021 avec un taux de couverture d'au moins 70%.

Dans la durée, le portefeuille devra avoir obtenu un meilleur résultat sur au moins deux indicateurs par rapport à l'univers de départ.



# DIRECTIVE DISCLOSURE

- **Objectif** : établir des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers en matière de durabilité
- **Texte** : règlement UE 2019/2088 **en attente RTS** (Regulatory Technical Standards) – actes délégués en français
- **Dates** : 10 mars 2021 pour 1res dispositions
- **Applicabilité** : SGP + fonds + mandats
- **Concepts clés** :
  - Notion du **durabilité** : ESG de qualité et/ou développement durable
  - Produit qui promeut des caractéristiques ESG = **article 8**
  - Produit à objectif environnemental et/ou social avec une bonne gouvernance et ne causent pas de préjudice important de type ES = **article 9**
  - Notion de **double matérialité** :
    - **Risque de durabilité** : événement ESG qui a affecté négativement la valeur financière de l'investissement
    - **Incidences négatives** (ou principal adverse impact, PAI) des décisions d'investissement **sur les facteurs de durabilité**

# DIRECTIVE TAXONOMIE

- **Objectif** : établir une classification des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental en créant un standard commun à l'Europe
- Texte : règlement UE 2020/852 **en attente RTS** (Regulatory Technical Standards)
- **Dates** : 31/12/2021 pour 1res dispositions
- **Applicabilité** : acteurs marchés financiers – entreprises soumises à DPEF
- **les entreprises non financières doivent publier deux indicateurs** :
  - La part de leur chiffre d'affaires
  - La part de CAPEXprovenant de produits ou de services associés à des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental.

# DIRECTIVE TAXONOMIE

Pour qu'une activité économique au sein d'un portefeuille d'investissement soit considérée comme verte, elle doit répondre aux exigences suivantes :

- Elle contribue de manière substantielle à au moins l'un des **objectifs environnementaux** de la taxonomie de l'UE, pour lesquels des critères de filtrage techniques sont appliqués :
  - l'atténuation du changement climatique,
  - l'adaptation au changement climatique,
  - l'utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
  - la transition vers une économie circulaire, la prévention des déchets et le recyclage,
  - la prévention et contrôle de la pollution et,
  - la protection des écosystèmes sains.
- Sans nuire de manière significative à aucun des autres objectifs environnementaux (Do Not Significant Harm –DNSH-)
- Respecter les garanties sociales minimales représentées par les principes et droits énoncés dans les huit conventions fondamentales définies dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux droits et principes fondamentaux au travail.



# CONCLUSION



- L'ISR est devenue mainstream.
- Le présent se concentre sur une réglementation et une procédurisation accrues. L'extra-financier devient aussi surveillé et contraignant que le financier.
- L'impact devrait être le sujet de demain.



## **ECOFI INVESTISSEMENTS - ENTREPRISE A MISSION**

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP97004

22, rue Joubert - 75009 Paris

Téléphone : 01 44 88 39 00 – Télécopie : 01 44 88 39 39 - E-mail : [contact@ecofi.fr](mailto:contact@ecofi.fr)

ecofi

Actifs pour  
le futur

